



Commune d'Audembert
50 rue de la mairie
62250 Audembert

Tél : 03.21.87.12.62

commune.audembert@wanadoo.fr

AUDEMBERT, le 28 septembre 2023

COMPTE RENDU DE REUNION

du Conseil Municipal

Tous les Conseillers présents à l'exception de, Madame Fabienne Nicolas, Monsieur Benoît MOTTOUL.

Madame le Maire déclare le début de séance à 19h00

Madame Claire GELDOLF est désignée secrétaire de la séance

Madame le Maire donne lecture à l'ordre du jour, et demande de modifier la délibération N°4 et de rajouter la délibération N°6, savoir :

1/DELIBERATION : DECISION MODIFICATION BUDGETAIRE

2/ DELIBERATION : AUTORISATION DE TRAVAUX FEUX MICO REGULES ARRET DE BUS HAMEAU DE NOIRBERNES

3/ DELIBERATION : MAJORATION TAXE HABITATION RESIDENCE SECONDAIRE

4/ DELIBERATION : MAJORATION TAXE HABITATION LOGEMENT VACANT

5/ DELIBERATION : PARTICIPATION EMPLOYEUR COMPLEMENTAIRE SANTE

6/ DELIBERATION : AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA DIVERSIFICATION DES ESPACES DE LA ZONE RECREATIVE DE L'ECOLE COMMUNALE (FIEET)

7/ DELIBERATION : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCT2CAPS

Questions Diverses

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17Août 2023**

Le compte rendu du 17 août 2023 est approuvé à l'**unanimité** par le Conseil Municipal

1 / DECISION MODIFICATION BUDGETAIRE

Madame Le Maire expose qu'afin d'intégrer les opérations d'enfouissement des réseaux pour les travaux du centre bourg, dont la Fédération Départementale d'Energie prend en charge une partie des dépenses, il convient de réaliser la décision modificative qui permet d'inscrire aux bonnes imputations les dépenses et les recettes ci-dessous :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
2315 en recette	0.00	171 408.10 €	171 408.10 €
4581 en dépense	0.00	171 408.10 €	171 408.10 €
4582 en recette	0.00	171 408.10 €	171 408.10 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la décision modificative budgétaire

2/DELIBERATION : AUTORISATION DE TRAVAUX FEUX MICRO REGULES ARRET DE BUS HAMEAU DE NOIRBERNES

Madame le Maire expose,

Il est important de sécuriser l'arrêt de bus au Hameau de Noirbernes, D238, et la priorité à droite entre les Départementales D238 et D249 e1 en y installant des feux micro régulés avec demande de traversée pour piétons et également un panneau « cédez le passage » clignotant avec marquage au sol.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer tous les devis pour ses travaux pour un montant à ce jour de 31 736.00 € et à solliciter, signer et à accepter toutes demandes de subventions pour la réalisation du Projet de mise en sécurité du Hameau de Noirbernes

Le cout des travaux est de 31 736.00 € HT, une subvention serait de 12 694.40 € reste à charge pour la commune : 19 041.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est exprimé par 6 voix pour et 1 contre

3/ DELIBERATION : MAJORATION TAXE HABITATION RESIDENCE SECONDAIRE

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 *ter* du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Vu l'article 1407 *ter* du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- Décide de majorer de 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4/ DELIBERATION : : MAJORATION TAXE HABITATION LOGEMENT VACANT

Madame le Maire expose que cette délibération n'aura pas lieu, vu que la TLV est au profit de l'état et que la commune ne perçoit pas cette taxe.

Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve

5/ DELIBERATION : PARTICIPATION EMPLOYEUR COMPLEMENTAIRE SANTE

Madame le Maire expose, Vu le décret 2011-174 du 08 novembre 2011, la commune doit participer au financement de la protection sociale de ses agents.

Le centre de gestion propose de mutualiser une offre par le biais d'une convention.

Vu l'avis du Comité Technique Départemental pour les Collectivités publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'UNANIMITE,

DECIDE d'adhérer à la convention pour 6 ans

DE PARTICIPER à hauteur de 38.00 € par agent adhérent et par mois et par formule

D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

6/ DELIBERATION : AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE PROJET DIVERSIFICATION DES ESPACES DE LA ZONE RECRATIVE DE L'ECOLE COMMUNALE. FIEET

Madame le Maire expose, Le FIEET (Fond d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux) participe financièrement dans le cadre du projet de diversification des espaces récréatives de l'école communale. Pour l'école de Audembert il s'agit du nettoyage de l'espace arrière de l'école avec la plantation d'arbres fruitiers et d'une haie bocagère, de l'intervention sur deux jours d'une animatrice LPO avec les enfants de l'école pour la reconnaissance des oiseaux et fabrication de nichoirs

Coût de l'opération 2357.37 € HT

Subvention FIEET 1885.90 €

Reste à charge de la commune 471.48 €HT

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer tous les devis et à solliciter et accepter toutes les demandes de subventions du FIEET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est exprimé par 5 voix pour et 2 contre

7/ DELIBERATION : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCT2CAPS

Madame le Maire expose, que le rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps est à disposition à la mairie pour consultation.

Le conseil municipal, approuve le rapport d'activités de la CCT2C

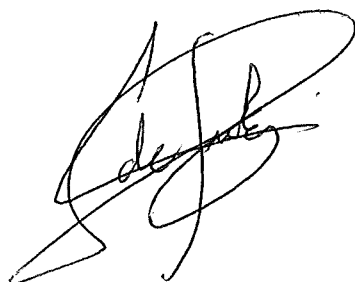
QUESTIONS DIVERSES :

Un conseiller s'interroge sur l'avancement des pistes cyclables, Madame Le Maire l'informe que la CCT2CAPS a déposé un dossier de subvention à la Région Hauts de France le 27 septembre pour le schéma cyclable, ce schéma concerne actuellement 4 axes : Marquise-Wissant, Marquise-Ambleteuse, Marquise-Réty, Marquise -Landrethun le nord.

Madame Le Maire informe que Monsieur Vincent Bastien (Directeur du Grand Site des 2 Caps) fera une intervention lors du conseil municipal, afin de délibérer par la suite sur l'intégration de la commune au Grand Site de France.

Fin de la séance à 20h15

La Secrétaire de Séance



Madame le Maire

